

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à Prospero Théâtre 91 rue de Tripoli, 72000 Le Mans)

Nom : Prénom

Adresse :

Tel : Mail :

- Je choisis l'activité marche chant
- Je souhaite découvrir l'autre activité oui non Je déciderai sur place
- Je choisis un hébergement en chambre double en chambre simple

- Je m'inscris au stage animé par Annick Augis, Martine Midoux et Vincent Larue
« Marche –Chant- Feldenkrais» du 23 au 28 juillet 2017.
- Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de l'Association « Prospero Théâtre »
pour le stage.
- Je verse un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de « Tremblay Espace Evasion » pour
l'hébergement.

Date :

Signature

.....
Règlement : (à lire et conserver)

Pour respecter nos engagements auprès des professionnels intervenant dans nos stages, et pour la clarté de nos contrats nous stipulons que :

- 1- une inscription n'est effective qu'après versement des arrhes
au plus tard un mois avant la date du stage ;
- 2- Le solde dû est à verser **au plus tard une semaine avant** la date du stage.
À défaut l'inscription est nulle et les arrhes sont perdues.
- 3- sauf cas de force majeure, entendue au sens courant, tout désistement intervenant
au plus tard trois jours avant le début du stage entraîne le non-remboursement des sommes versées ;
- 4- à l'exclusion des arrhes, ces sommes pourront **sur demande** être considérées comme un avoir pour un stage ultérieur pendant un an à compter de la date de désistement ;
- 5- tout aménagement est recevable et envisageable dans une discussion de bonne foi.

Merci de votre compréhension.

Jean-François Franchet,
Président de l'association Prospero Théâtre

N.B. : Confirmation du stage : La tenue du stage est subordonnée à un nombre minimum d'inscription. En cas d'inscriptions insuffisantes il est susceptible d'être annulé ou reporté. Dans ce cas l'ensemble des sommes versées (y compris les arrhes) seront restituées. Le Prospero Théâtre s'engage à informer les personnes inscrites 10 jours avant la date du stage.

N.B. : Les inscriptions sont recevables jusqu'à la veille du stage, sous réserve de places disponibles et versement de l'ensemble des sommes dues.